

L'an deux mil seize, le 12 avril, à dix neuf heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au SITCOME, dans la salle des réunions, sous la présidence de M. ALBOUY-GUIDICELLI Jean-Marie, Président.

Sont présents :

Barbey : M. Jean Luc Baillet

La Brosse-Montceaux : M. Alain DEMELUN

Cannes-Ecluse : M. Florent DEMONT et M. Philippe SMORAG

Esmans : M. Jean-Jacques BERNARD et M. Maurice SANSOVINI

Forges : M. Damien BUZZI

La Grande Paroisse : Mme Roselyne TRUKAN et M. Antonio AGUILAR

Marolles-sur-Seine : M. Michel DALIBON et M. Jean-Pierre PAVIOT

Misy sur Yonne : Mme Sylvie DESORMES et Mme Guylène AURORE

Montereau Fault-Yonne : M. Jean-Marie ALBOUY

Montmachoux : M. Bernard CRETON et M. Patrick JACQUES

Saint Germain Laval : M. Jean TYCHENSKY

Vareannes-sur-Seine : Mme Catherine GAUTHIER et Mme Sylvie GADEAU

Absents excusés :

Barbey : M. Eric BOURBIGOT ; *La Brosse-Montceaux* : Mme Marie-Thérèse FLORENCE ; *Forges* : M. Romain SENOBLE ayant donné pouvoir à M. Damien BUZZI ; *Laval en Brie* : Mme Christiane MASSON ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie ALBOUY et M. Jacques VARY ayant donné pouvoir à M. Michel DALIBON ; *Montereau Fault-Yonne* : M. Lachen CHKIF ; *Saint Germain Laval* : Mme Michèle CHEVAL ayant donné pouvoir à M. Jean TYCHENSKY.

Invités :

Mme Sandrine SCHMITT (Directrice SITCOME).

Monsieur ALBOUY, après avoir fait l'appel, constate que le quorum est atteint.

-----ooo000ooo-----

Monsieur ALBOUY présente l'ordre du jour :

- ✓ Achat de 3 véhicules (x9 places) pour la mise en place des services du TAD au 2 mai 2016
- ✓ Application au 2 mai 2016 des tarifs franciliens (applicables en Ile de France) du TAD correspondant à la convention validée par le STIF le 30 mars 2016
- ✓ Détails des modes de paiements des usagers du TAD autorisés par le STIF au 2 mai 2016
- ✓ Fermeture de la régie de recettes du transport à la demande
- ✓ Fermeture de la régie de recettes du service de livraison de courses à domicile
- ✓ Choix des entreprises pour les travaux intérieurs et extérieurs du SITCOME
- ✓ Autorisation donnée au Président pour l'engagement des dépenses de travaux et dépenses d'investissements des budgets « SITCOME » et « Cartes SiYonne »
- ✓ Présentation des propositions de prêts correspondants et choix de la banque
- ✓ Autorisation donnée au Président de signer et de mettre en place l'emprunt retenu
- ✓ Questions diverses.

-----ooo000ooo-----

Monsieur ALBOUY :

Je vous remercie tous, d'être présents ce soir, pour ce comité syndical extraordinaire. Ce comité n'a pas vocation à durer très longtemps ; en effet, le STIF nous a validé le 30 mars dernier notre projet de transport à la demande qui sera mis en place le 2 mai 2016 et nous devons entériner les différentes décisions à prendre pour cette mise en place.

À ce propos, d'ailleurs, je vous propose de modifier l'ordre du jour de ce comité syndical extraordinaire. En effet, j'y reviendrai, le STIF nous autorise à pouvoir continuer de prélever les clients qui le désireront, toutefois aux tarifs du STIF et non à celui du SITCOME.

Nous devons également délibérer sur le statut du gestionnaire du service de transport à la demande.

Enfin, Michel DALIBON aura une décision modificative sur le budget SiYonne 2016 sur l'article 2182 matériel de transport.

Acceptez-vous le rajout de ces sujets à l'ordre de ce jour ?... Oui, à l'unanimité. Nous modifions donc l'ordre du jour de ce comité syndical extraordinaire du 12 avril 2016.

Reprenons l'ordre du jour...

<p>Achat de 3 véhicules (x9 places) pour la mise en place des services du TAD au 2 mai 2016</p>
--

Monsieur ALBOUY :

Nous vous proposons donc que de prendre une délibération nous permettant d'acheter les 3 véhicules utiles à la mise en place du transport à la demande. Nous avons demandé 3 devis ; auprès de l'enseigne Citroën qui nous a proposé un JUMPER COMBI pour un prix net du véhicule de 20 890 € ; Peugeot nous propose un BOXER COMBI pour un prix net de 20 234 € et Renault propose un TRAFIC COMBI pour un prix net de 22 128 €. Peugeot nous propose donc le véhicule le moins cher, nous travaillons déjà avec Peugeot et nous vous proposons donc d'acheter 3 Peugeot BOXER COMBI.

Monsieur AGUILAR :

Ce prix est TTC ou hors taxes ?

Monsieur ALBOUY :

C'est le prix net du véhicule, TTC. La ristourne est très importante, en effet nous avons 39 % de réduction ; ristourne qui est faite aux professionnels. Ce sont des véhicules neufs, que nous recevrons très certainement à la mi-juillet. Il va donc falloir patienter jusque-là, en espérant ne pas avoir plus de 4 courses à faire au même moment.

...

Avez-vous d'autres questions ?...

Non, qui est contre, qui s'abstient ? Nous sommes tous d'accord ?...

Nous allons donc acheter les 3 véhicules chez Peugeot, garage du Marais à Varennes sur Seine.

<p>Application au 2 mai 2016 des tarifs franciliens (applicables en Ile de France) du TAD correspondant à la convention validée par le STIF le 30 mars 2016</p>
--

Monsieur ALBOUY :

Il a été évoqué au tout début des négociations d'utiliser les tickets T, la carte NAVIGO ou la carte IMAGINE'R, tous les titres utilisables en Île-de-France mais et surtout de maintenir notre tarification du SITCOME qui était de, soit prélever 1,30 € par voyage ou bien de prendre les timbres autocollants vendus dans nos carnets de 10 voyages à 13 €. Il s'avère que le STIF a maintenu l'autorisation des prélèvements trimestriels pour ceux qui le désireront, à la condition que le tarif appliqué soit celui d'un accès de montée à bord au tarif actuel de 2 € et a purement et simplement rejeté la vente de nos carnets de 10 voyages à 13 €.

Cette décision a été annoncée que quelques jours avant le passage pour la validation du TAD au conseil syndical du STIF du 30 mars, et vu les délais qui sont impartis afin de pouvoir bénéficier du subventionnement du STIF pour notre TAD, j'ai laissé cette décision sans la relever et sans en discuter avec les agents du STIF.

Nous n'avons donc plus l'autorisation de pratiquer nos propres tarifs.

Nous sommes donc d'accord pour appliquer uniquement les tarifs du STIF, pour le TAD à partir du 2 mai.

Avez-vous d'autres questions ?...

Non, qui est contre, qui s'abstient ? ...

Cette délibération est donc adoptée.

Détails des modes de paiements des usagers du TAD autorisés par le STIF au 2 mai 2016

Monsieur ALBOUY :

Ainsi, nous aurons dorénavant 3 modes de paiements autorisés pour nos clients du TAD SiYonne :
 Tout d'abord les cartes magnétiques valables en Île-de-France comme la carte NAVIGO ou la carte AMÉTHYSTE et les cartes de transport des jeunes comme la carte IMAGINE'R. Les usagers pourront payer par ticket T et enfin ils pourront payer au tarif de 2 euros chaque montée à bord du véhicule ; montant cumulé qui leur sera prélevé trimestriellement sur leur compte par le trésor public.
 Nous continuerons à utiliser les bons de transports qui seront visés pour chaque course par le client, afin de valider la course, et le STIF nous autorise à prélever le prix d'une course qui aurait été commandée mais pour laquelle le client ne se sera pas présenté à la prise en charge dans le véhicule.
 De la même façon, si l'utilisateur se présente à la montée du véhicule en ayant oublié sa carte de transport, il lui sera appliqué le tarif d'une montée à bord, qui sera prélevé sur le compte du client.

Monsieur AGUILAR :

Est-ce que vous connaissez le prix du ticket T ?

Monsieur ALBOUY :

Oui, le prix d'un ticket T est de 1,80 €, et si vous les achetez par 10, le carnet de 10 tickets vaut 13,70 €.

Il faut donc acheter ces tickets T avant de monter dans le véhicule, cela coûte moins cher.

Si le prix d'une montée à bord de 2 € est plus élevé que le prix d'un ticket T, c'était parce qu'à une certaine époque, le STIF privilégiait l'achat de tickets groupés plutôt qu'une utilisation occasionnelle.

Fermeture de la régie de recettes du transport à la demande

Monsieur ALBOUY :

Lorsque nous avons établi l'ordre du jour de ce comité syndical extraordinaire, le STIF nous avait annoncé que nous devions revoir nos tarifs, sans nous préciser que nous pouvions continuer à prélever les usagers en pratiquant les tarifs du STIF. Nous devons donc maintenir la régie de recettes de transport à la demande.

Monsieur PAVIOT :

Nous devons donc enlever ce sujet à l'ordre du jour...

Monsieur BERNARD :

...Mais par contre, nous devons fermer les sous régies de recettes qui ont été créées pour la gestion des carnets de 10 voyages TAD aux tarifs du SITCOME...

Monsieur ALBOUY :

Oui, effectivement les sous régies qui ont été ouvertes devront être fermées. Nous n'avons plus l'autorisation de vendre nos carnets. Tout ce que nous avons préparé à la demande du trésorier sur les sous régies tombe à l'eau et n'a plus lieu d'être.

Fermeture de la régie de recettes du service de livraison de courses à domicile

Monsieur ALBOUY :

Nous avons délibéré, lors du dernier comité syndical, sur la fermeture de ce service. Il nous faut maintenant délibérer puisque la régie de recettes n'a plus lieu d'être, il faut donc fermer cette régie.

Avez-vous des questions ?...

Non, qui est contre, qui s'abstient ? ...

Cette délibération est donc adoptée.

Définition des responsabilités et primes attribuées au gestionnaire du service de transport à la demande mis en place au 2 mai 2016

Compte tenu de la mise en place du TAD, nous avons un de nos agents qui va monter en charge de travail et en responsabilité sur ce dossier ; nous lui permettons donc d'avoir un bureau pour recevoir le personnel et travailler sur le suivi du service sans avoir à être dérangé en permanence par le public au kiosque d'information SiYonne. Du fait de l'obtention de sa capacité transport, nous sommes à même de le nommer gestionnaire du service du transport à la demande.

En effet, le développement des services obligeant le syndicat à s'équiper de plus de 2 véhicules, afin de pouvoir assurer les nouveaux services du TAD, nous devons considérer l'attribution de nouvelles responsabilités liées au service du transport à la demande et de la gestion effective et permanente des activités de transport de notre service de transport à la demande. Cet agent organisera le transport à la demande en fonction des plannings de chacun, s'occupera de la formation interne, de l'encadrement et du soutien technique professionnel des agents conducteurs du TAD. Il devra considérer les règles de mise en place et de suivis du TAD préconisés par le STIF. Il aura la charge de vérifier l'état des véhicules, de mettre en place l'entretien et le contrôle des véhicules afin de satisfaire aux exigences du STIF.

Nous vous proposons donc de mettre en place une prime de responsabilité attribuée au gestionnaire du service de transport à la demande qui est mis en place à partir du 2 mai 2016.

Avez-vous des questions ?...

Non, qui est contre, qui s'abstient ? ...

Cette délibération est donc adoptée.

Choix des entreprises pour les travaux intérieurs et extérieurs du SITCOME

Monsieur ALBOUY :

Nous allons recevoir 3 véhicules supplémentaires, ce qui va nous faire 5 véhicules qui va nous falloir parquer. Nous vous avons donc présenté les travaux de réfection de la cour qui nous permettront de garer nos véhicules, mais également les véhicules du personnel.

En effet, la police municipale nous arrête régulièrement, car pour pouvoir entrer dans le parking du SITCOME, nous devons passer par l'enceinte de la gare et utiliser les sens interdits.

Nous allons donc transformer la cour telle que vous la connaissez aujourd'hui et modifier les entrées et sorties. Nous ferons installer un portillon permettant de pouvoir accéder au kiosque directement sans avoir à faire le tour, mais également nous modifierons l'emplacement de l'entrée et de la sortie des véhicules actuels que nous fermerons, générant une place de parking supplémentaire, et installerons un portail électrique en utilisant la sortie de notre ancien voisin locataire.

Nous vous avons également présenté les travaux de réhabilitation de l'appartement dont nous étions propriétaires et pour lequel la SNCF, lors de la vente de la maison, nous avait obligé à conserver le

locataire jusqu'à son départ en retraite. C'est chose faite, il est parti en début d'année et nous allons enfin pouvoir proposer une salle de repos digne de ce nom aux transporteurs qui s'acquittent de la taxe de droits de stationnement des bus en gare.

Je passe la parole à Michel qui va vous exposer dans les grandes lignes les différents devis qui ont été effectués, pour tous les travaux que je viens de vous évoquer.

Monsieur DALIBON :

Nous avons fait évaluer les travaux de peinture, menuiserie, plomberie, électricité et de maçonnerie intérieurs et extérieurs à effectuer pour la rénovation des bâtiments du SITCOME.

Nous devons refaire les sols, murs et plafonds de 2 bureaux ; le premier étant attribué au président, le 2^e étant attribué à l'agent gestionnaire du TAD. Nous proposerons une cuisine au personnel des entreprises de transport, ainsi qu'une salle de repos et des sanitaires. Nous ouvrirons également un passage entre le bureau de Sandrine et les nouveaux locaux qu'il nous faut rénover.

Pour les travaux de peinture, nous avons contacté l'entreprise MILAN, de Montereau qui nous a présenté un devis global pour la somme de 12 600 € TTC (ou 10 500 HT). Nous avons contacté l'auto entrepreneur Daniel SAEZ qui propose un devis de 10 650 €, mais pour lequel nous ne pourrions pas récupérer de FCTVA et enfin l'entreprise SOFREP qui ne nous a fourni qu'un devis partiel ne considérant que la moitié des travaux et qui s'élèvent pourtant à 8 095 € TTC. Après analyse dans le détail, ligne par ligne, des devis fournis pour les travaux de peinture, nous vous proposons donc de sélectionner l'entreprise MILAN qui paraît être l'entreprise dont le devis doit être retenu.

Avez-vous des questions ?... Êtes-vous d'accord avec le choix retenu ? Qui est contre, qui s'abstient ? ... Cette décision est donc adoptée.

Pour les travaux d'électricité, toute l'installation dans son intégralité doit être refaite ainsi que la pose de points lumineux, d'interphones, de prises de courant et de prises permettant une connexion Internet. Nous devons également analyser les propositions pour la motorisation d'un portail électrique qui s'ouvrira avec des badges électroniques et d'un portillon électrique, d'un projecteur avec radar, la mise en place d'une alarme anti intrusion et le raccordement d'un tableau électrique à celui déjà existant.

Nous avons contacté l'entreprise CHASTRAGNAT à Montereau, qui nous a établi un devis s'élevant à 19 166,64 € TTC. Nous avons contacté l'entreprise CASAELEC à Marolles qui nous a établi un devis s'élevant à la somme de 15 780,76 € TTC. Enfin, nous avons contacté l'auto entrepreneur MAUVAIS à Flagy qui nous a établi un devis s'élevant à la somme de 18 066 € TTC. Nous vous proposons donc de retenir le devis de l'entreprise CASAELEC.

Avez-vous des questions ?... Êtes-vous d'accord avec le choix retenu ? Qui est contre, qui s'abstient ? ... Cette décision est donc adoptée.

Pour les travaux de maçonnerie, nous vous proposons le percement d'une cloison et la pose d'une porte, la démolition du portail existant, la mise en place d'une clôture en remplacement de l'ancien portail, la mise en place d'un portillon et d'un portail en métal. Nous avons fait appel à l'entreprise CRETAAZ de Montereau qui a établi un devis à hauteur de 7 998 € TTC. Nous avons contacté l'entreprise SMC à Montereau qui est un fournisseur qui nous a fourni un devis pour 12 285,60 euros TTC. Enfin, nous avons contacté l'entreprise TORRES implantée à la Grande Paroisse qui a fourni un devis pour 4 392 € TTC. Nous vous proposons donc de retenir le devis de l'entreprise TORRES.

Avez-vous des questions ?... Êtes-vous d'accord avec le choix retenu ? Qui est contre, qui s'abstient ? ... Cette décision est donc adoptée.

Pour les travaux de menuiserie, nous devons mettre en place un faux plafond dans le bureau du président, installer 3 volets roulants, mais également déposer et évacuer les anciens volets complètement délabrés et enfin mettre en jeu 6 fenêtres. Nous avons demandé d'effectuer des devis pour des volets en bois mais également pour des volets roulants électriques. Il s'avère que les volets en bois sont bien plus chers que les volets roulants électriques. Et ce ne sont pas les conducteurs lorsqu'ils sortiront de la salle de réunion qui iront fermer les volets en bois. Le fait d'avoir des volets roulants électriques va donc faciliter la fermeture de tous les volets du SITCOME.

Nous avons contacté l'entreprise GALESSI à Montereau qui a effectué un devis de 3 564€ TTC. L'entreprise CAMP DU BOIS de Saint Germain Laval a proposé un devis pour 4 314,06 € TTC. Enfin l'entreprise SMC de Montereau n'a fourni un devis que pour la mise en place d'un faux

plafond pour la somme de 1 066,98 € TTC. Nous vous proposons donc de retenir le devis de Monsieur GALESSI.

Avez-vous des questions ?... Êtes-vous d'accord avec le choix retenu ? Qui est contre, qui s'abstient ? ... Cette décision est donc adoptée.

Pour les travaux de plomberie, là encore, nous avons contacté 3 entreprises. Le devis à établir doit comprendre la dépose de 2 chaudières, la fourniture et la pose d'une chaudière neuve, la dépose de 2 baignoires, la reprise de l'alimentation de la nouvelle chaudière, la reprise de l'alimentation en gaz pour n'avoir qu'un seul compteur, la fourniture et la pose de deux urinoirs, la fourniture et la pose d'un WC, et la réfection des tuyaux de plomb pour l'alimentation en eau.

L'entreprise BELLINI à Misy a proposé un devis pour 10 384,57 € TTC. L'entreprise HARDY de La Brosse Montceaux a proposé un devis pour 9 417,60 € TTC. L'entreprise Éric BOUCHET à Avon a proposé un devis pour 10 397,04 € TTC.

Nous vous proposons donc que de retenir l'entreprise HARDY.

Avez-vous des questions ?... Êtes-vous d'accord avec le choix retenu ? Qui est contre, qui s'abstient ? ... Cette décision est donc adoptée.

Nous avons également des travaux de terrassement comprenant le défrichage, la démolition du garage, l'agrandissement du parking de 150 m² et la réfection de la partie existante.

Nous avons donc contacté l'entreprise CARPINTEIRO à Esmans, qui nous a fourni un devis pour 16 260 € TTC, l'entreprise CRETTEAZ de Montereau qui nous a fourni un devis pour 23 775 € TTC et l'entreprise TORRES à la Grande Paroisse qui nous a fourni un devis pour 7 380 € TTC.

Bien évidemment, nous vous proposons de retenir l'entreprise TORRES.

Avez-vous des questions ?... Êtes-vous d'accord avec le choix retenu ? Qui est contre, qui s'abstient ? ... Cette décision est donc adoptée.

Madame DESORMES :

Les entreprises que vous avez choisies font parties de l'intercommunalité ou bien les avez-vous choisies au hasard ?

Monsieur DALIBON :

Oui, nous avons essayé de prendre des gens travaillant dans la région, ayant des assises renommées.

Madame DESORMES :

Oui, parce que vous n'avez pas nommé l'électricien Monsieur VERBEKE à Misy sur Yonne.

Monsieur DALIBON :

Effectivement, nous avons pris 3 entreprises pour effectuer les devis dans chaque corps de métier, ce qui est déjà pas mal. Nous ne sommes pas dans le cadre d'un marché public, tous les lots étant inférieurs à 25 000 €.

Madame DESORMES :

Au niveau de la qualité, parce qu'il ne faut pas forcément comparer que le côté financier, êtes-vous sûrs de la qualité du travail qui sera accompli par les entreprises que vous avez contactées ?

Monsieur DALIBON :

Oui, bien sûr j'y ai attaché autant d'importance qu'au montant du devis. D'ailleurs, lorsque j'ai reçu le devis des chaudières, par exemple, j'ai comparé et demandé un complément d'information sur la qualité et la fiabilité du matériel proposé. Nous avons des propositions de machines FRISQUET ou DE DIETRICH. J'ai consulté sur INTERNET et j'ai choisi la plus performante.

Madame DESORMES :

Est-ce que vous avez reçu des remises ?

Monsieur DALIBON :

Non, je n'ai pas été négocié. J'ai considéré que chacun me proposait le tarif le plus avantageux qu'il pouvait offrir.

Madame DESORMES :

Est-ce que nous allons avoir des subventions pour ces travaux ?

Monsieur ALBOUY :

Les seules subventions que nous toucherons seront celles du STIF et du Conseil Départemental pour la mise en place du transport à la demande. Nous prenons déjà annuellement beaucoup d'argent aux transporteurs, et nous leur devons cette salle de repos depuis la mise en place de la taxe.

Monsieur DALIBON :

Nous touchons des entreprises de transport plus de 70 000 € par an. Lorsque nous aurons fait le total des devis approuvés, vous constaterez que l'ensemble de ces travaux ne dépasse pas les 70 000 €. Aussi et en conclusion, nous arrivons à un total TTC de devis de 53 134,36 euros. Et nous avons prévu au budget 2016 la somme de 67 000 €.

Autorisation donnée au Président pour l'engagement des dépenses de travaux et dépenses d'investissements des budgets « SITCOME » et « Cartes SiYonne »

Monsieur ALBOUY :

Nous vous proposons donc que de pouvoir donner l'autorisation au président d'engager les dépenses de travaux et d'investissement sur tout ce qui vient de vous être présenté pour les budgets « SITCOME » et « carte SiYonne ».

Qui est contre, qui s'abstient ? ... Cette délibération est donc adoptée.

Présentation des propositions de prêts correspondants et choix de la banque

Monsieur ALBOUY :

Nous avons sollicité 3 banques : la Caisse d'épargne, le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole. Pour les travaux, nous avons demandé des tableaux d'amortissement de l'emprunt sur 10 ans et sur 15 ans et pour l'achat des véhicules nous avons sollicité le remboursement de l'emprunt sur 5 ans. Nous avons demandé un taux proportionnel annuel fixe et le remboursement de la première annuité différée d'un an. Compte tenu des travaux qui vous ont été détaillés, nous emprunterons pour les travaux à hauteur de 70 000 €. Pour un remboursement sur 10 ans, la Caisse d'épargne propose un taux proportionnel annuel de 1,51 %, le Crédit Mutuel propose un taux proportionnel annuel de 1,90 % et le Crédit Agricole propose un taux proportionnel annuel de 1,14 %. Pour un remboursement sur 15 ans, la Caisse d'épargne propose un taux de 1,91 %, le Crédit Mutuel propose un taux de 2,60 % et le Crédit Agricole propose un taux de 1,54 %.

Pour l'achat des véhicules, nous empruntons comme prévu la somme de 78 500 € que nous rembourserons sur 5 échéances. La Caisse d'épargne nous propose un taux de 0,95 %, le Crédit Mutuel nous propose un taux de ville de 1,20 % et le Crédit Agricole nous propose un taux proportionnel annuel de 0,64 %.

Autorisation donnée au Président de signer et de mettre en place l'emprunt retenu

Monsieur ALBOUY :

Nous vous proposons donc que de retenir la proposition du Crédit Agricole et d'emprunter pour les travaux 70 000 € sur 10 ans avec un taux fixe de 1,14 % et de retenir la proposition du Crédit Agricole pour l'achat des véhicules et pour un montant de 78 500 €, avec un remboursement sur 5 ans, et un taux de 0,64 %.

Qui s'abstient, qui est contre ? ... Cette délibération est donc adoptée.

Décision modificative sur le budget SiYonne 2016

Monsieur ALBOUY :

Comme annoncé, nous vous proposons de prendre une délibération supplémentaire. Je laisse la parole à Michel DALIBON, qui vous en explique la teneur.

Monsieur DALIBON :

Comme vous l'avez constaté nous avons besoin de moins d'argent prévu pour effectuer les travaux dans le budget SITCOME. Mais, pour le montant des véhicules, nous avons un peu sous-estimé les dépenses liées leur achat, et entre autres la logotisation de ces 3 véhicules.

Nous vous proposons donc d'adopter une décision modificative et de mettre à l'article 2182 « Matériel de transport », la somme de 10 000 € en supplément. Nous compenserons cette augmentation en ajoutant à l'article 1641 « Emprunt » la même somme.

Monsieur ALBOUY :

Voilà pour l'écriture proposée. Il y a des questions ?

Nous sommes en discussion avec le Conseil Départemental, concernant le revêtement à apposer sur les véhicules. Ils acceptaient de financer une partie de notre transport à la demande à condition que l'on mette nos véhicules aux couleurs orange de leur concept « PROXY BUS ». Vous le savez, ce ne sont pas les couleurs du syndicat ; nous nous sommes donc mis d'accord pour revêtir les véhicules à hauteur de 50/50 ; 50 % orange et 50 % bleu, même si le mélange de ces couleurs n'est pas très harmonieux... Nous avons donc négocié et avons obtenu 1/3 orange, 1/3 blanc et 1/3 bleu. Voici la proposition qui a été retenue...

Et cela nous permettra d'obtenir une subvention de la part du conseil départemental.

Madame DESORMES :

Etant arrivée en retard, j'aimerais que l'on revienne sur l'achat des véhicules. Vous avez donc pris des assurances afin que l'électronique intégré dans les véhicules ne tombe pas en panne, par exemple ? Il ne faudrait pas que la technologie tombe en panne dans les 2 ans...

Monsieur ALBOUY :

Nous avons décidé d'acheter des Peugeot et les Peugeot ne tombent jamais en panne, Madame,...

Ce ne sont pas des véhicules comme celui que nous utilisons aujourd'hui et qui est garé dans la cour.

Nous avons choisi la gamme au-dessus de ce dernier et nous les avons équipés de marche-pied.

Questions diverses

Nous vous avons promis des clés USB avec les documents vous permettant de produire la communication sur le service de TAD mis en place au 2 mai 2016. Nous avons eu un problème informatique et nous n'avons pas pu installer sur les clés les documents. Nous vous les fournirons pour la fin de la semaine.

Vous n'aurez donc que les fiches horaires et aurez des visuels publicitaires que vous pourrez utiliser pour illustrer vos bulletins municipaux. Nous vous joindrons une foire aux questions vous permettant de répondre aux questions les plus répandues.

Puis nous publierons la gazette, qui reprendra toutes les informations utiles afin de pouvoir utiliser comme il convient les services de transport à la demande.

Je reviendrai également vers vous, car je vous rappelle que nous allons fêter les 30 ans du syndicat intercommunal.

Y a-t-il d'autres questions diverses ?...

Monsieur AGUILAR :

Nous voyons les véhicules circuler... Ne faisons-nous pas concurrence aux taxis ?

Monsieur ALBOUY :

Non, car tout est dans la souplesse. Nous n'en avons aucune car nous ramassons les usagers à des arrêts de bus, alors que le taxi vient vous chercher chez vous et vous dépose là où vous le désirez, à l'heure où vous le voulez. Vous constaterez qu'il y a des horaires où il n'y a pas de taxi. Nous ne sommes donc pas sur le même service. Depuis la création du réseau SiYonne en l'an 2000, avec Michel DALIBON et Alain DEMELUN, les dinosaures du syndicat, la mise en place de ce transport à la demande est révolutionnaire pour la mobilité de nos administrés. Je suis président du SITCOME depuis plus de 22 ans et c'est un pas considérable qui a été fait aujourd'hui. Nous avons bien travaillé, bien négocié, avec un budget qui n'a même pas augmenté de 1 %, et nous pouvons être fiers du travail accompli.

Également, dans le cadre de l'intégration des communes de la CCBG, nous aurons une réunion avec les élus d'ici peu. En effet, le contrat de TAD des cars Moreau avec la CCBG prend fin au 31 décembre 2017 alors que la communauté de communes sera dissoute au 31 décembre 2016.

Le contrat ne sera donc plus porté par personne, juridiquement.

J'ai promis au STIF, lors d'une réunion sur notre TAD, de regarder et de proposer aux communes de pouvoir mettre en place du TAD, sur les communes qui en feront la demande.

Nous sommes en train de vérifier avec la préfecture si nous pouvons faire adhérer ces communes individuellement, uniquement sur les frais d'administration couvrants le transport à la demande, sans intégrer une participation de leur commune au déficit du réseau puisque n'ayant pas de services correspondants.

Ainsi, chacun pourrait participer financièrement à hauteur des services reçus.

Ils participeront aux frais administratifs du syndicat, et cela pourra être une opération intéressante.

Nous pourrions toujours poser la question de savoir s'il faut poursuivre le contrat mis en place avec la CCBG et les cars Moreau ou bien leur proposer un service de transport à la demande plus cohérent avec l'offre de TAD que nous proposons à nos communes adhérentes.

Je pense qu'ils auront tout intérêt à adhérer au syndicat, notre TAD étant bien plus intéressant, géré en régie, que par l'intermédiaire d'un transporteur.

Nous sommes également en discussion avec la commune de Villeneuve la Guyard, puisque nos bus traversent la ville sans pouvoir s'arrêter.

Monsieur PAVIOT :

Ils ont la gare à Villeneuve la Guyard, pourrait-on relier la gare de Villeneuve la Guyard ?

Madame DESORMES :

Oui, mais pas au même tarif, ils n'ont pas la carte orange et ils paient un supplément.

Monsieur ALBOUY :

C'est toute la problématique de Villeneuve la Guyard. Ils veulent venir rejoindre le syndicat mais en même temps ils ont peur d'avoir un transfert de la clientèle de leur gare sur notre réseau de bus et qui risquerait, si la clientèle venait à baisser sur la fréquentation de la gare de Villeneuve la Guyard d'envisager la fermeture de cette gare.

Avez-vous d'autres questions ?

Non, nous vous remercions d'avoir participé à ce comité syndical extraordinaire.

Plus aucune question n'étant à l'ordre de ce jour, le président lève la séance.

La séance est levée, et donc close à 20h15.

-----ooo000ooo-----